Ville de Genève
Conseil municipal

PR-970 A

19 septembre 2012

Rapport de la commission des sports chargée d'étudier la proposition du Conseil administratif du 13 juin 2012 en vue de l'ouverture d'un crédit d'investissement pour un montant total de 451 500 francs destiné à l'achat d'une patinoire à glace à installer pendant la saison hivernale dans le parc des Bastions, parcelle 6159 de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève.

Rapport de M. Christian Zaugg.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des sports par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 25 juin 2012. Cette commission, sous l'autorité de son président M. Rémy Burri, s'est réunie le jeudi 30 août 2012 afin d'examiner cette proposition. Elle a auditionné, à cet effet, M. Sami Kanaan, conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport, accompagné de Mme Martine Koelliker, directrice adjointe du département, de M. Luc Renevey, adjoint de direction au Service des sports, et de M. Jérôme Amiet, chef de section.

Le rapporteur tient ici à remercier le procès-verbaliste, M. Daniel Zaugg, pour la bonne facture de ses notes de séance.

Séance du 30 août 2012

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport, de Mme Martine Koelliker, directrice adjointe du département, de M. Luc Renevey, adjoint de direction au Service des sports, et de M. Jérôme Amiet, chef de section

Le président invite les auditionnés à commenter la proposition PR-970.

M. Kanaan relève que l'objet traité ici est très spécifique puisqu'il concerne la patinoire qui est offerte par la Ville à ses citoyens en hiver. Pendant des années, cette patinoire se trouvait à la place du Rhône et était cofinancée par Genève Tourisme. A l'heure actuelle, Genève Tourisme s'est retiré de l'opération et la patinoire a été déplacée au parc des Bastions, dans un cadre idéal, et force est de constater qu'elle est extrêmement appréciée par la population. Jusqu'à présent, la Ville de Genève a fonctionné selon un système annuel de location de l'installation auprès d'un tiers. Les frais techniques, tout comme le salaire et les frais d'entretien et d'énergie, ont été pris par le budget de fonctionnement, ce qui, dans les faits, représente une des causes de dépassement du budget du Service des sports. Ainsi, le service a pensé plus économique à long terme d'acquérir la

patinoire et de l'installer chaque hiver au parc des Bastions. Le magistrat rappelle qu'Agenda 21 propose trois piliers qui sont d'ordre: économique, social et écologique et c'est là qu'il convient de pondérer ces éléments en les soumettant à un arbitrage. En ce qui concerne la glace synthétique, cela pourrait être une solution, mais rien ne remplace la glace naturelle pour un patineur. Il faut savoir que la patinoire a connu un succès retentissant ces dernières années, preuve en est que, au cours de l'hiver passé, 48 classes de l'enseignement primaire l'ont fréquentée. Il convient également de relever le partenariat mis en place avec le département de Mme Alder, puisque l'animation courante du site est assurée par des personnes engagées par le Service de la jeunesse qui propose des jobs à des jeunes qui en ont besoin. M. Kanaan conclut en signalant que le vote du crédit, avant cet hiver, permettrait de réduire les charges de fonctionnement du Service des sports.

M. Renevey se propose d'entamer un historique de la patinoire. C'est en 1999 que fut installée, à la place du Rhône, la première patinoire saisonnière. Il s'agissait, au départ, d'une volonté de Genève Tourisme d'animer le centre-ville. Cette expérience a duré jusqu'à l'hiver 2008 et, c'est au mois d'avril de cette même année, que Genève Tourisme a demandé à la Ville si elle souhaitait reprendre à son compte cette installation ailleurs qu'à la place du Rhône, car la patinoire posait un problème de voisinage avec les commerçants. La Ville a accepté de prendre ce dossier à sa charge, profitant du succès du pôle hivernal de la Treille, pour implanter la patinoire au parc des Bastions sous forme d'un étang devant le restaurant des Bastions. Le succès en fut immédiat et, depuis 2008, la structure est exploitée du 15 novembre jusqu'à la dernière semaine de février. Aujourd'hui, cette expérience a suscité des vocations puisque plusieurs communes genevoises ont fait l'acquisition de patinoires saisonnières en glace. En ce qui concerne les statistiques de fréquentation de ces patinoires, Carouge connaît environ 30 000 visiteurs par saison, Plan-les-Ouates 12 000, Onex 8000 et la Ville de Genève 14 300, sans compter les visites de classes primaires et diverses locations pour des soirées d'entreprises. Enfin, les Charmilles, qui disposent d'une patinoire synthétique, accueillent environ 2900 visiteurs par saison.

M. Amiet aimerait rebondir sur la différence entre la glace naturelle et la glace synthétique, car les chiffres montrent la préférence du public pour la glace naturelle. Cela vient en grande partie du côté moins ludique du synthétique qui exige plus de force pour glisser puisque le rendu est moindre que sur une glace traditionnelle. Les gens ont donc moins envie de s'engager sur ce genre de surface, sachant que l'on distingue facilement l'aspect d'une glace qui n'est pas naturelle. En ce qui concerne la problématique de l'énergie, M. Amiet rappelle la politique du Service de l'énergie qui préconise que toute production de chaleur doit être récupérée. Nonobstant, l'étude du cas de la patinoire des Bastions, qui produit de la chaleur grâce à des compresseurs permettant de maintenir la glace en fonction de la variation du temps, montre que l'installation qui devrait être mise en place pour récupérer cette chaleur serait beaucoup trop coûteuse.

M. Renevey souhaiterait apporter quelques précisions concernant la construction de la patinoire. On dispose, à la base de la patinoire, un plancher de réglage en bois où l'on pose une isolation de cinq centimètres sur tout le pourtour afin de stabiliser le caisson qui va recevoir les tubes permettant au fluide de circuler. Après avoir établi cette isolation une feuille de polyane est déposée pour rendre la cuve étanche. La mise en glace se fait la nuit et, enfin, un géotextile est posé à raison de trois centimètres pour finaliser la glace de la patinoire.

Questions des commissaires

Un commissaire aimerait avoir quelques informations concernant les plans de la patinoire. Il demande, dans ce sens, si l'espace où les gens vont mettre les patins est bien abrité afin d'offrir une protection en cas de mauvais temps.

M. Renevey lui répond par l'affirmative. Il y a, aux Bastions, un avant-toit qui couvre la caisse et les bancs où les personnes peuvent enfiler leurs patins.

Le même commissaire poursuit en demandant si, autour de la patinoire, des zones de bancs abritées vont être mises en place, étant donné que cela avait été la principale plainte des usagers, notamment les parents, à l'époque de la patinoire de la place du Rhône. Selon lui, cela ne devrait pas représenter un investissement coûteux.

M. Renevey explique que, actuellement, aucun abri n'est prévu en dehors de celui où se trouve les patins. Il admet que disposer de bancs d'accueil est une évidence mais, quant à la protection, relève qu'il ne faudrait pas que cela empiète sur les Bastions.

Ledit commissaire souhaiterait avoir une confirmation au niveau des 6250 francs par mois pour un personnel d'appoint (groupe 301: 75 000 francs pour trois personnes durant quatre mois) qui figurent dans le budget, montant qu'il juge élevé. Il n'est pas contre le fait d'embaucher des jeunes à la patinoire, néanmoins un tel salaire lui paraît disproportionné.

M. Renevey lui rétorque qu'il s'agit du salaire octroyé par la Ville pour un gardien d'installation.

M. Kanaan précise que le chiffre avancé est en réalité un peu plus bas puisqu'il inclut toutes les charges sociales. On a donc vraisemblablement, en réalité, affaire à un salaire de 5000 francs si on le calcule net de charges. Deuxièmement, le montant n'englobe pas que des jeunes puisqu'il y a également des gardiens d'installation. Les jeunes travaillent ici à titre d'appui et seront encadrés dans leurs tâches par des professionnels. Le magistrat indique que c'est le Service de la jeunesse qui va gérer l'installation, et il propose alors de fournir le détail du calcul de ces revenus par écrit. Il ajoute également que ces personnes vont travailler sur

la patinoire plus de huit heures par jour et qu'il s'agit d'un travail qui requiert beaucoup d'attention.

L'élu aimerait savoir si des emplacements publicitaires sont prévus autour des patinoires comme cela avait été le cas du temps de la gestion de Genève Tourisme. Cette valorisation pourrait représenter des revenus substantiels pour la Ville de Genève.

Le magistrat explique que le service avait renoncé à la publicité l'hiver passé. Il s'agissait là d'un choix politique mais, sur le principe, l'utilisation de la publicité n'est pas impossible. L'aménagement de la Treille avait, par exemple, bénéficié d'apports privés.

Un commissaire demande, à la page 1 du dossier, si l'installation 2012 est comprise dans les chiffres.

M. Kanaan lui répond par l'affirmative dans le sens où les trois premiers mois de l'année figurent sur le plan de la saison 2011.

Ce même commissaire aimerait également savoir, par rapport au personnel, quels types de qualifications sont demandés lors du recrutement, étant donné que le salaire est fondé sur les compétences.

Le magistrat lui répond que toutes ces informations figureront sur le rapport technique qui sera envoyé aux commissaires tout prochainement.

Ledit commissaire aimerait enfin avoir quelques chiffres sur le nombre d'élèves qui ont fréquenté la patinoire des Bastions.

M. Kanaan estime à un millier d'élèves la fréquentation de la patinoire la saison passée.

Une commissaire demande s'il est possible que les commissaires puissent prendre connaissance du rapport du Service de l'énergie. Elle demande également s'il y a eu, pour la patinoire, une étude de flux en termes d'écologie industrielle.

Le magistrat lui répond qu'il va fournir le rapport du Service de l'énergie. Il peut déjà affirmer que les coûts de récupération sont supérieurs aux gains effectifs parce que la glace est faite de manière à minimiser la dépense en énergie. Une fois que la glace est complète, celle-ci réverbère le soleil ce qui peut limiter la fonte en cas de beau temps. La perte d'énergie est minime par rapport au coût apparent d'un recyclage. Le rapport précisera ces éléments.

Elle demande ensuite s'il y a eu des contacts avec des partenaires privés pour l'acquisition de la patinoire.

M. Kanaan explique qu'il est favorable au principe du partenariat sous certaines conditions. Le pôle d'hiver à la Treille avait prouvé le potentiel de ce genre

d'opération, et c'est pourquoi un autre projet hivernal est à l'étude pour l'an prochain avec, éventuellement, quelques représentants de l'économie. Revenant à la patinoire, il faut savoir que, dès le moment où l'on a envisagé son achat, il y a eu un certain nombre de négociations avec les services cantonaux et municipaux de l'énergie, mais que cela n'interdit pas d'associer des partenaires privés à la démarche.

Mme Koelliker ajoute que, dans l'appel d'offres, deux alternatives sont prévues. Une variante pour une patinoire neuve et une autre pour une patinoire d'occasion. Il n'est alors pas exclu que l'on arrivera, au final, à pouvoir faire une acquisition moins onéreuse, tout en respectant bien évidemment les règles des marchés publics.

Ladite commissaire aimerait connaître le prix de la location de l'équipement en lui-même.

M. Renevey lui répond que, si la Ville devait relouer la patinoire cette année, le coût en serait de 118 000 francs.

M. Kanaan précise que ce montant figure dans les dépenses du Service des sports, précisant des éléments qui sont en dépassement budgétaire depuis de nombreuses années. Cette location en fait partie.

Elle demande ensuite comment la Ville pourra stocker la patinoire pendant la période estivale et quel sera le coût d'une telle manœuvre.

M. Renevey lui rétorque que dans l'offre AIMP figurera la demande de l'entreprise de se charger du montage. Il n'y aura donc pas de coût de stockage car le constructeur devra s'organiser lui-même pour démonter la structure et trouver un emplacement adéquat pour l'entreposer.

Elle poursuit en jugeant que l'explication qui figure en page 3, sur l'adéquation à l'Agenda 21 de la Ville de Genève, est relativement synthétique et elle aimerait donc avoir plus d'informations, à ce niveau-là, tout en relevant que l'installation répond aux priorités du plan directeur communal actuel.

M. Kanaan rappelle que l'Agenda 21 comprend trois piliers, à savoir: l'économique, le social et l'écologique et, il est vrai, en toute honnêteté, que ce n'est pas le pilier écologique qui est le mieux servi dans l'opération de la patinoire, puisque le projet présente un coût énergétique qui ne peut être totalement éliminé. En revanche, la patinoire sert le pilier social au sens large, puisqu'elle permet d'offrir, en hiver, un divertissement aux citoyens dans un centre-ville qui manque encore d'animation. On dit souvent que Genève vit très bien en été avec les fêtes et les quelques festivals qu'elle offre, mais il y a un effort à entreprendre en termes d'animation durant la période hivernale. La patinoire permet, dans ce sens, une activité conviviale et accessible à tous les usagers. Le plan directeur communal insiste

beaucoup sur l'aménagement du territoire, mais cela comprend aussi un certain nombre d'équipements publics, qui contribuent à la qualité de vie du centre ville.

Elle conclut en demandant quel est le coût des patins qui devront être achetés.

M. Kanaan lui indique que ce coût, pour une paire, est de 84 francs .

Un commissaire désirerait savoir si les postes proposés pour la patinoire se situent au-dessus du salaire de coordination pour le deuxième pilier.

Le magistrat rappelle qu'il s'agit de contrats temporaires toutes charges sociales comprises, mais il fournira le détail concernant ces postes au Service de la jeunesse. Effectivement, s'ils dépassent le salaire de coordination, le deuxième pilier est inclus le cas échéant. Par ailleurs, il s'agit d'un montant systémique entre trois personnes pour toute la période comme cela a déjà été stipulé.

Un commissaire a une question relative à la problématique de la sécurité et aimerait savoir si le rôle du gardien consistera uniquement à s'occuper des installations ou s'il devra également surveiller ce qui se passe dans l'environnement immédiat de la patinoire. Et, pour illustrer son propos, il rappelle, à cet égard, qu'il y avait eu des problèmes de sécurité à Carouge et que les surveillants avaient dû faire venir des agents de la police municipale.

M. Renevey lui répond que le gardien ne s'occupera que de l'installation de la patinoire.

M. Kanaan ajoute qu'il n'y a eu, aux Bastions, aucun problème jusqu'à maintenant et que, si quelque chose devait survenir, il conviendrait de s'en référer aux services compétents.

Le même commissaire demande ce qu'il en est au niveau de l'installation des WC à côté de la patinoire.

M. Renevey lui rétorque que des WC à 50 centimes existent déjà à demeure derrière le restaurant des Bastions. En outre, sur la face du côté du tram, un conteneur WC a également été mis en place avec toutes les commodités.

Ledit commissaire revient sur le stockage de la patinoire et demande si, dans le futur, il y aura des frais pour la faire revenir et la remonter l'année suivante.

M. Renevey lui répond que ces frais de stockage, d'installation sont inclus dans les 57 000 francs inscrits au budget prévisionnel pour des prestations de tiers, tout comme les frais de transport et d'installation y relatifs.

Il souhaiterait, pour conclure, connaître la durée des amortissements.

M. Kanaan lui indique que cette durée s'échelonnera sur dix ans.

Un commissaire comprend bien que la principale motivation d'un éventuel achat de la patinoire est de faire des économies et demande, par conséquent, si

la commission pourrait disposer d'un tableau complet afin de pouvoir comparer l'option de la location ou de l'achat. Il est surpris que, lorsque l'on fait un investissement au Service des sports, on ne voit jamais émerger, en regard, l'économie réalisée au budget de fonctionnement. Il aimerait savoir à partir de combien d'années cette acquisition sera rentable.

M. Kanaan lui explique que l'élément le plus relevant du tableau est que, aujourd'hui, la Ville loue la patinoire 118 000 francs par an et que, de ce point de vue là, le projet présenté permettrait de l'amortir au bout de quelques années.

Le même commissaire demande si la Ville ne pourrait pas stocker la patinoire elle-même.

Le magistrat relève que l'installation d'une patinoire est assez particulière et que toute la mise en place du système de refroidissement implique des compétences poussées. Il y aurait également un problème de disponibilité du personnel, déjà très accaparé par la patinoire des Vernets. Il faut ajouter à cela que, globalement, avec l'augmentation de l'utilisation des installations, les coûts d'entretien ont augmenté et que la marge du Service des sports s'en trouve assez restreinte. Nonobstant, les quelques économies parfois réalisées dans le fonctionnement, sont malheureusement contrebalancées par l'augmentation des installations et le remplacement de certains équipements.

Un commissaire aimerait revenir sur les questions de personnel de la patinoire des Bastions et souligner la démarche positive qui consiste à offrir à des jeunes un premier travail. Il souhaiterait pouvoir disposer d'un bilan de cette expérience en cours.

Mme Koelliker en prend note et récapitule les demandes diverses de la commission: le rapport du Service de l'énergie, le détail des charges du personnel concernant le Service de la jeunesse et le tableau des économies que l'acquisition de la patinoire permettra de réaliser sur le budget de fonctionnement.

Un commissaire constate qu'il y a une buvette sur les plans et demande si elle appartient à l'exploitant du restaurant.

M. Renevey lui répond que cette buvette est effectivement gérée par cet exploitant et qu'elle est comprise dans la redevance globale qu'il doit à la Ville.

Le président remercie les auditionnés pour leur présence et la qualité de leurs réponses.

Discussion et votes

Le président demande à la commission si elle désire procéder au vote de la proposition PR-970 le soir même.

Un commissaire juge que cette patinoire est très populaire dans tous les milieux et propose de voter la proposition ce soir. Il n'est pas nécessaire, selon lui, d'attendre les réponses du département.

Une commissaire entend bien cette proposition mais elle aimerait préalablement recevoir les réponses des auditionnés. Elle ne voit pas l'urgence de voter ce soir car elle estime que les commissaires pourront mieux se positionner lorsqu'ils auront pris connaissance de toutes les informations attendues.

Le président met au vote le principe de voter immédiatement la proposition qui est accepté par 9 oui (3 S, 1 DC, 1 MCG, 3 LR, 1 UDC) contre 3 non (2 Ve, 1 EàG).

Mise au vote, la proposition PR-970 est acceptée par 11 oui (3 S, 1 Ve, 1 DC, 1 MCG, 3 LR, 1 UDC, 1 EàG) et 1 abstention (Ve).

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 451 500 francs destiné à l'achat d'une patinoire à glace à installer pendant la saison hivernale dans le parc des Bastions, commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 451 500 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2014 à 2023.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

Annexes

VILLE DE GENÈVE

DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DE L'AMÉNAGEMENT
SERVICE DE L'ÉNERGIE

Patinoire mobile des Bastions
Pavillon location de patins

Rapport de concept énergétique

4 juin 2012

Elaboré par: Jean-Marc SANTINES

Ville de Genève - Service de l'énergie
Patinoire des Bastions – Pavillon location de patins

Table des matières :

1. INTRODUCTION 3

2. MAITRE DE L'OUVRAGE ET MANDATAIRES 3

3. CAHIER DES CHARGES DU CONCEPT ENERGETIQUE 4

3.1 DESCRIPTIF DU PROJET 4
3.2 DESCRIPTIF DE LA PATINOIRE ET DU PAVILLON 5
3.4 DESCRIPTIF ENERGETIQUE DU SITE 6
3.4.1 Climat 6
3.4.2 Qualité de l'air 6
3.4.3 Réseau d'énergie disponible 6

4. CONCEPT ENERGETIQUE ARCHITECTURAL 6

1. Introduction

Le présent rapport s'inscrit dans la requête d'autorisation de construction.

2. Maître de l'Ouvrage et Mandataires

Maître de l'Ouvrage	**Ville de Genève** Département des constructions et de l'aménagement Rue de l'hôtel de ville, 4 - 1204 Genève Tél. : 022 / 418 21 00 Fax : 022 / 418 21 01
	Service des sports Direction du Département de la culture et du sport Rue Hans-Wilsdorf 4 1227 Les Acacias Tél.+41 22 418 4000 Fax+41 22 418 4001

3. Cahier des charges du concept énergétique

3.1 Descriptif du projet

Le projet faisant l'objet du présent rapport concerne l'exploitation et l'installation d'une patinoire mobile exploitée du 15 novembre au 28 février dans le parc des bastions avec un pavillon de 18 m2 pour la location des patins.

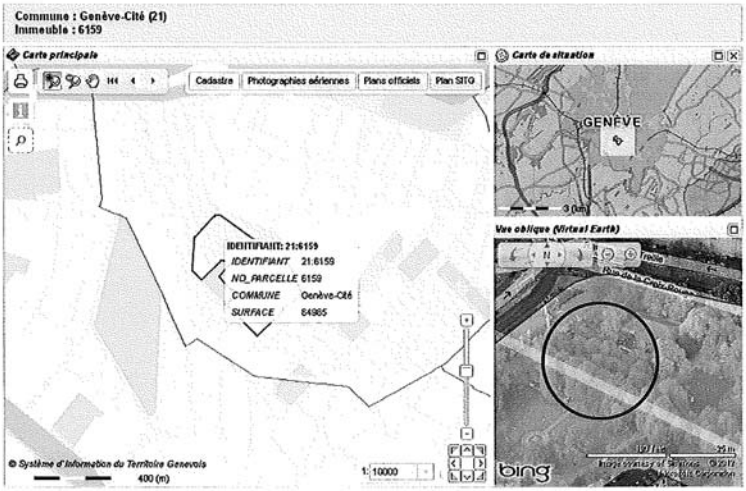

FIGURE 1 : Plan de situation

Altitude	:	380 mètres
Adresse	:	Parc des Bastions
Commune	:	Genève
Parcelles n°	:	6159

3.2 Descriptif de la patinoire et du pavillon

La patinoire comporte une surface de glace de 450 m2 et un pavillon de 18 m2 pour la location des patins. Ils seront utilisés comme suit :

Patinoire	Surface de glace artificielle de 450 m2	115 kW froid
Pavillon	Pavillon location de patins	7 kW de jour

La surface de référence énergétique totale du pavillon s'élève à 18 m^2.

Il est chauffé en utilisation de jour avec un poêle à pellet d'une puissance de 7 kW.

3.3 Bases Légales

En tant que qu'installation provisoire mobile exploitée du 15 novembre au 28 février, il a été convenu les points suivants avec M. Ferraris du Service Cantonal de l'Energie.

Pavillon :

Au vu de la faible SRE (moins de 50 m2), le bâtiment devra comporter une isolation périphérique améliorée ainsi qu'un système de volet étanche une fois fermé.

Le mode de chauffage sera renouvelable et devra répondre au formulaire (EN-10) pour chauffage d'endroit ouvert.

Patinoire :

Le service cantonal de l'énergie indique qu'il n'y a pas de directives précises en matière de patinoires à glace mobiles dans la législation genevoise. Toutefois la loi cantonale sur l'énergie s'applique en matière de valorisation des déchets de chaleur et de locaux chauffés ouverts.

Il faut néanmoins déposer une autorisation de construire et joindre au dossier un concept énergétique (descriptif constructif et de réglage) ainsi que l'attestation de la machine de froid.

3.4 Descriptif énergétique du site

3.4.1 Climat

Le climat caractérisant ce site est défini comme suit :

- région climatique : 5
- altitude : 415 m
- station climatique de référence : Genève - Cointrin
- température minimale : -5°C
- degrés-jour : 3072 Kd/a pour 20/12°C
- direction du vent : NE
- classe de vent : III

3.4.2 Qualité de l'air

Le bâtiment, situé dans le parc des Bastions, il se trouve dans la zone à immissions excessives de dioxyde d'azote.

3.4.3 Réseau d'énergie disponible

La production de chaleur sera réalisée par un poêle à pellet de 7 kW de puissance pendant l'exploitation du pavillon de jour.

Aucune récupération de chaleur n'est possible avec le système de condensation à air et les installations des bâtiments situés à proximités de la patinoire, vu le caractère saisonnier très court de l'exploitation.

L'alimentation en électricité sera assurée par l'intermédiaire des réseaux des Services Industriels de Genève.

4. Concept énergétique architectural

4.1.1 Pavillon :

Le pavillon de construction neuve sera équipé d'une isolation renforcée. La conception globale est prévue avec des portillons et volets étanche en position fermée.

Il sera tempéré en position ouverte au moyen d'un poêle alimenté par des pellets à bois.

4.1.2 Patinoire :

La patinoire mobile proposée est de conception « **La PATI - Ice concept** » conçue avec un plancher isolé de 5 cm ainsi que d'une étanchéité par feuille polyane sur l'ensemble de la surface afin de limiter les déperditions et les pertes d'eau.

Un blanchiment de la surface par la pose d'un géotextile blanc en sous couche permet également de renvoyer 92 % du rayonnement solaire et limiter les pertes.

Le groupe frigorifique d'une puissance de 115 kW est équipé de compresseurs de type scroll à puissance modulante s'adaptant aux besoins en continu et d'une condensation à air.

Ils sont pilotés par un système de régulation numérique performant avec station météo.

Un suivi énergétique est également intégré via des tableaux d'historiques de fonctionnement.

Aucun système de récupération de chaleur n'est prévu, vu le caractère saisonnier de l'exploitation ou les rejets de chaleur sont inversement proportionnels aux besoins en chauffage et les investissements difficilement rentabilisables avec une structure démontable exploitée du 15 novembre au 28 février.

La consommation électrique moyenne sur deux saisons varie entre 30 et 50'000 kWh/an, en fonction des conditions météorologiques, et de la durée de la saison.

5.0 Annexes :

- Attestation machine frigorifique
- Plan détaillé du pavillon
- Plan implantation de la patinoire
- Formulaire EN 10
- Concept et étude valorisation des rejets par le constructeur « La Pati »

****

EnFK Konferenz Kantonaler Energiefachstellen / Conférence des services cantonaux de l'énergie	EN-10	Justificatif énergétique **Chauffage de plein air**

Commune: **Genève** N° cadastre: **6159** N° bâtiment: **Location patins**

Objet: **Patinoire mobile provisoire parc des Bastions (période d'exploitation 15 novembre au 28 février)**

Chauffage à l'air libre

But: **Chauffage du pavillon de 18 m2 pour location des patins**

Puissance: **7** kW

Production de la chaleur destinée au chauffage de plein air

Agent énergétique:

- ☐ partiellement ou complètement non renouvelable → compléter paragraphe suivant
- ☒ énergies renouvelables:
  - ☒ bois
  - ☐ utilisation directe de la chaleur du sol (sans pompe à chaleur)
  - ☐ autres énergies renouvelables:
- ☐ rejets thermiques, provenance:

Justification du besoin en cas d'utilisation d'énergie non renouvelable

Sécurité/protection: Quelles sont les raisons justifiant une installation de chauffage de plein air destinée à la protection de personnes, d'animaux ou de biens ou à la protection d'équipements techniques?

Mesures constructives: Quelles sont les raisons justifiant que des mesures constructives ou d'exploitation ne sont techniquement pas réalisables ou d'un coût disproportionné?

Asservissement à la température et à l'humidité: ☐ oui ☐ non, motif:

Annexes

- **Plan d'implantation de la patinoire dans le parc**
- **Plan du pavillon avec détail sur l'isolation de l'enveloppe**
- **Attestation de la machine froid**
- **Concept énergétique patinoire**
- **Période d'exploitation chaque hiver du 15 novembre au 28 février l'installation et le pavillon sont démontés après la prériode d'exploitation.**

Signatures

	Justificatif établi par:	**Contrôle du justificatif/Contrôle privé:** Le justificatif est certifié complet et correct:
Nom et adresse, ou tampon de l'entreprise	**Service de l'énergie Ville de Genève 25 rue du stand 1204 GENEVE**	
Responsable, tél.:	**Jean-Marc Santines 022.418.58.47**	
Lieu, date, signature:	**Genève, le 4 juin 2012**	Contrôle d'exécution: ☐ même personne ou:

PR - 970 Crédit d'investissement pour l'acquisition d'une patinoire à glace à installer durant la saisan hivernale au parc des Bastions

	T0	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	TOTAL
ACHAT												
- plancher	27'000											
- montage/démontage	15'120	-	15'120	15'120	15'120	15'120	15'120	15'120	15'120	15'120	15'120	**136'080**
- Revêtement anti-glisse	8'100											
- patinoire	268'380											
- montage/démontage	43'200	-	43'200	43'200	43'200	43'200	43'200	43'200	43'200	43'200	43'200	**388'800**
- achat pavillon	22'140											
- sonorisation	2'160											
- installations électriques	10'800											
- patins	23'760											
- surfaceuse	30'780											
Total	451'440											
- amortissements / intérêts		50'920	50'920	50'920	50'920	50'920	50'920	50'920	50'920	50'920	50'920	**509'200**
TOTAL		50'920	109'240	109'240	109'240	109'240	109'240	109'240	109'240	109'240	109'240	**1'034'080**

		T0	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	TOTAL
LOCATION													
- plancher (montage/démontage)	*location*		18'000	18'000	18'000	18'000	18'000	18'000	18'000	18'000	18'000	18'000	**180'000**
- Revêtement anti-glisse	*achat*		8'100										
- patinoire	*location*		43'200	43'200	43'200	43'200	43'200	43'200	43'200	43'200	43'200	43'200	**432'000**
- montage/démontage			43'200	43'200	43'200	43'200	43'200	43'200	43'200	43'200	43'200	43'200	**432'000**
- achat pavillon	*achat*		22'140										
- sonorisation	*achat*		2'160										
- installations électriques	*achat*		10'800										**10'800**
-patins et surfaceuse	*location*		8'910	8'910	8'910	8'910	8'910	8'910	8'910	8'910	8'910	8'910	**89'100**
			156'510	113'310	113'310	113'310	113'310	113'310	113'310	113'310	113'310	113'310	**1'143'900**

Différentiel entre l'achat et la location **109'820**

DÉPARTEMENT
DE LA CULTURE ET DU SPORT

LA DIRECTION

VILLE DE GENÈVE

PAR COURRIEL

Aux membres de la Commission des sports du Conseil municipal

Genève, le 4 septembre 2012
DIR/MK

Objet **Compléments demandés lors de l'audition du 30 août 2012 – PR-970**

La Directrice adjointe
Martine Koelliker
martine.koelliker@ville-ge.ch

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Par la présente, je fais suite aux demandes que vous avez formulées lors de l'audition du Département de la culture et du sport, le 30 août dernier, portant sur la PR-970 relative à la patinoire des Bastions.

Concernant le premier point, relatif à votre demande d'avoir accès au rapport du service de l'énergie, je vous prie de le trouver en annexe 1 de la présente.

Concernant les coûts, je vous prie de trouver en annexe 2 un tableau des coûts comparatifs dans les cas d'une poursuite de location ou dans celui d'une acquisition. Vous pourrez ainsi vous rendre compte des économies que l'acquisition permettra de faire dans le temps. Nous tenons à préciser que l'intérêt d'un achat est surtout qualitatif et permet une meilleure gestion de l'équipement, tout en externalisant le montage/ démontage et le stockage ainsi que cela a été expliqué. Dès lors que la patinoire est bien entretenue, elle pourra durer plus de 10 ans.

Enfin, concernant les questions complémentaires, voici les réponses transmises par le Service de la Jeunesse, rattaché au Département de la Cohésion sociale et solidarité, qui gèrera cette patinoire dès la prochaine saison :

L'ouverture de la patinoire sera prévue 6 jours sur 7 (lundi relâche), 7 heures par jour avec une soirée nocturne par semaine. Cela signifie que 2 personnes auxiliaires à 100% sont nécessaires, avec 2 stagiaires durant 3 mois. Un-e responsable doit également être toujours présent-e durant toute la période. Le nombre de jeunes variera selon les disponibilités. Il est estimé que 8 à 16 jeunes pourront travailler sur la période de 3 mois. Le Service de la Jeunesse précise qu'il travaille avec des jeunes stagiaires et étudiant-e-s depuis un certain nombre d'années pour les opérations *chaises longues* et depuis deux ans pour le *golf urbain*. Les bilans de ces deux projets sont très positifs. Enfin, dès que l'engagement est supérieur à 3 mois et que le seuil de 20'880 francs est atteint, l'affiliation à la CAP est obligatoire.

ROUTE DE MALAGNOU 19
CASE POSTALE 9, CH-1211 GENÈVE 17
T +41(0)22 418 65 02/04
F +41(0)22 418 65 01

PAPIER ÉCOLOGIQUE, 100% RECYCLÉ

www.ville-geneve.ch – www.geneva-city.ch
TPG BUS 1-8 (ARRÊT TRANCHÉES)
BUS 20-27 (ARRÊT MUSÉUM)
TRAM 12 (ARRÊTS VILLEREUSE OU ROCHES)
PARKING VILLEREUSE

J'espère avoir ainsi pu répondre à vos interrogations concernant cette PR. Notre département vous remercie pour l'intérêt et l'écoute manifestés lors de notre dernière audition. Nous espérons pouvoir mettre en fonction cette patinoire à la mi-novembre, sous réserve du vote du Conseil municipal, bien entendu.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, à l'expression de mes respectueuses salutations.

Martine Koelliker

Annexes :

- Annexe 1 : Rapport du service de l'énergie
- Annexe 2 : Tableau des coûts comparatifs

Copies :

- Carine Bachmann, Daniel Fellay (DCS)
- Francine Koch, Claudio Deuel (SJS)